

Réussir en classe d'accueil : Le Programme de formation

NOTE - Les renseignements qui suivent ne présentent pas tout le contenu du Programme de formation. La version complète est disponible à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca/dgjfj/dp/index.htm

PRÉSCOLAIRE

La classe d'accueil ou l'intégration en classe ordinaire au préscolaire permet à l'élève allophone d'enrichir ses connaissances et sa compréhension du monde, tout en apprenant le français. L'enseignant accompagne l'élève dans son apprentissage de la langue et dans son intégration scolaire et sociale afin que celui-ci puisse poursuivre sa formation au primaire en classe ordinaire.

PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La classe d'accueil, au primaire ou au secondaire, est une étape importante pour faciliter le passage de l'élève à la classe ordinaire. L'élève apprendra principalement à communiquer en français et il découvrira les caractéristiques de l'école et de la société québécoise. Il développera également ses compétences dans diverses disciplines, lui permettant de poursuivre sa scolarité.

AU PRIMAIRE

Communiquer en français par la lecture, l'écriture et la communication orale

Toutes les situations seront exploitées pour que l'élève communique en français, avec ses pairs ou les autres enfants et les adultes de l'école. Dans la classe, le français sera aussi utilisé pour les autres disciplines comme la mathématique, l'éducation physique ou une discipline artistique.

Chaque situation de communication devient une occasion pour l'élève d'apprendre le français. Celui-ci pourra compter sur du matériel adapté à ses besoins et, bien sûr, sur le soutien de son enseignant et du personnel de l'école.

Connaître la culture de son milieu

La classe d'accueil regroupe plusieurs enfants provenant d'origines diverses. Chacun apprendra à mettre en relation sa propre culture avec les différents aspects de la culture québécoise, dans un esprit d'ouverture et de respect. Il associera l'apprentissage de la langue avec la découverte de la culture francophone.

AU SECONDAIRE

Le programme offert dans la classe d'accueil permet à l'élève de développer des compétences afin de poursuivre sa scolarité. Il fera l'apprentissage des disciplines suivantes : français, géographie, histoire et éducation à la citoyenneté, mathématique, éducation physique et à la santé ainsi qu'une discipline artistique.

Communiquer oralement en français

Rapidement, l'élève se trouve dans des situations où il doit connaître suffisamment la langue pour entrer en contact avec le monde qui l'entoure : exprimer ses besoins, comprendre des consignes et faire connaître ses opinions. Il apprendra à écouter, à comprendre et à réagir à ce qu'il entend.

Lire et écrire

La langue sert à communiquer, mais aussi à apprendre. Pour faire des apprentissages dans toutes les disciplines, l'élève doit pouvoir lire et écrire des textes qui sont associés à ces disciplines. Au fur et à mesure, il développera la capacité de comprendre l'information contenue dans des textes scolaires ou autres et d'y réagir.

Découvrir les caractéristiques de l'école et de la société québécoise

L'intégration de l'élève à son nouveau milieu se réalise grâce à sa connaissance de la langue et à sa capacité à l'utiliser. L'élève doit se familiariser avec les différents aspects de la vie scolaire québécoise. Il doit s'initier à d'autres façons d'apprendre et de travailler en classe. Afin d'aider l'élève à comprendre sa société d'accueil, il fera des apprentissages liés à l'histoire du Québec, à sa situation géographique, à son identité francophone et à ses valeurs démocratiques. Il sera en mesure d'établir les différences et les similitudes entre le Québec et son pays d'origine, ce qui facilitera son adaptation.

L'ÉVALUATION

Au primaire et au secondaire, l'évaluation contribue à l'apprentissage de l'élève et à l'ajustement de l'enseignement. Le bulletin est un document officiel qui transmet le résultat des évaluations et qui vous renseigne sur le développement des compétences de votre enfant. Périodiquement, l'enseignant vous le fera parvenir pour que vous soyez informés de la progression de votre enfant. Les résultats sont en cotes lettrées (A, B, C, D, E). Lorsque l'élève quittera le secteur de l'accueil, l'enseignant fera le bilan de fin de séjour en fonction des attentes du programme. Il jugera ainsi la capacité de l'élève à faire des apprentissages en classe ordinaire. Les résultats seront en cotes chiffrées (5, 4, 3, 2, 1).

Les matières qui sont évaluées sont les suivantes : le français, la mathématique, au moins une discipline artistique ainsi que l'éducation physique et à la santé. À l'intérieur d'une année scolaire, les élèves peuvent faire des apprentissages qui touchent des cycles ou années différents.

L'élève qui arrive au courant de l'année scolaire commencera son séjour et sera évalué pour cette période. Son séjour pourra se poursuivre l'année scolaire suivante.

Certains élèves du secondaire s'intègrent partiellement au secteur ordinaire et y suivent un ou quelques cours. Ces élèves reçoivent deux bulletins : l'un avec des notes en pourcentage pour les disciplines suivies au secteur ordinaire et l'autre avec des cotes pour les disciplines suivies en classe d'accueil.

Nous souhaitons que l'intégration de votre enfant soit une réussite.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à rencontrer un membre du personnel de l'école.

Bienvenue à la CSDM!



HUAN YÍNG

MARHÁBA

WELCOME

BIENVENÍDO

ONÈ RESPÈ

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

www.csdm.qc.ca

Pour répondre aux besoins des élèves en provenance de l'étranger et promouvoir leur intégration au milieu scolaire montréalais

- La **CSDM** offre une large gamme de services éducatifs et complémentaires dans ses écoles de quartier.
- La **CSDM** compte plus de 160 écoles offrant l'enseignement à ses élèves inscrits en formation générale des jeunes.
- Montréal accueille plus de 72% des immigrants en provenance des cinq continents. Plus de 50% des élèves de la CSDM ont une langue maternelle autre que le français, proviennent de 178 pays et parlent plus de 130 langues.
- Le français étant la langue officielle du Québec, les enfants d'immigrants doivent obligatoirement, par les dispositions de la Charte de la langue française, fréquenter l'école française.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour être admis à la maternelle, l'élève doit avoir atteint l'âge de 5 ans avant le 1^{er} octobre de l'année scolaire pour laquelle il est inscrit. Il en est de même pour celui âgé de 6 ans.

Au Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles met à la disposition des personnes qui ont étudié à l'étranger un service qui leur permet de faire établir l'équivalence de leurs diplômes ou de leurs études. Pour ce faire, veuillez communiquer aux numéros suivants :

Pour information : 514 864-9191

Télécopieur : 514 873-8701

Courriel : equivalences@micc.gouv.qc.ca

Pour apprendre le français, neuf centres vous offrent leurs services

www.csdm.qc.ca/CSDM/fga
514 350-8800

SERVICES OFFERTS

La Commission scolaire de Montréal offre aux parents demeurant sur son territoire et désireux d'inscrire leur enfant à l'école les services suivants :

- Inscription des élèves francophones âgés de 4 à 17 ans possédant un statut temporaire d'immigration.
- Inscription des élèves non-francophones âgés de 5 à 17 ans en mesures de soutien à l'apprentissage du français (SAF).
 - Les mesures de soutien à l'apprentissage du français (SAF) sont offertes aux élèves non-francophones inscrits pour la première fois à l'enseignement en français.
 - Les élèves âgés de 5 ans peuvent être intégrés en maternelle et pourront recevoir un soutien en apprentissage en français ou fréquenter une maternelle SAF selon les disponibilités de places dans les écoles.
 - Les élèves âgés de 6 à 17 ans peuvent bénéficier des classes d'accueil et, si nécessaire, à partir de 9 ans des services destinés aux élèves sous-scolarisés.
 - La durée du stage dans une classe d'accueil est généralement de dix mois. Cependant, cette période peut varier selon la connaissance du français de l'élève et son rythme d'apprentissage. (Prolongement de séjour en classe d'accueil pour ceux qui ne peuvent encore intégrer une classe ordinaire, etc.)
- Transport scolaire gratuit offert aux élèves âgés de 5 à 11 ans inscrits en classe d'accueil si la distance du domicile à l'école l'exige, en conformité avec la Politique du transport scolaire de la CSDM.
- Services de psychologie, de traduction et d'interprétariat.
- Évaluation des compétences langagières en français pour les élèves inscrits pour la première fois dans une commission scolaire francophone.
- Évaluation, selon le cas, des connaissances linguistiques et mathématiques pour certains élèves se destinant au secteur ordinaire ou aux mesures SAF.
- Information offerte en plusieurs langues aux parents d'élèves.
- Admission d'élèves en dérogation à l'âge d'enseignement au 30 septembre. (Passage précoce à l'enseignement primaire, poursuite de scolarité débutée ailleurs qu'au Québec).
- Information fournie, sur demande, aux personnes désirant obtenir un avis d'équivalence d'études émis par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- Un élève peut être inscrit dans une classe d'accueil en tout temps au cours de l'année scolaire.
- Lorsque l'élève a complété son stage en classe d'accueil, il est dirigé vers l'école française du quartier où il réside. Il est alors intégré dans une classe qui correspond à son âge et à son niveau de scolarité. Ce passage en classe ordinaire peut se faire en cours d'année.

ADMISSION ET INSCRIPTION

Procédure obligatoire pour l'inscription des élèves au Bureau de l'organisation scolaire du centre administratif de la CSDM

- Un des deux parents ou le tuteur, accompagné de l'enfant, doit être présent.
- Pour les élèves nés au Québec, un original (grand format) de l'acte de naissance est requis.
- Pour les élèves en provenance de l'étranger, les originaux des documents d'immigration de l'enfant et des parents ainsi que le bail sont nécessaires.
- Pour les élèves qui ont déjà fréquenté une école au Québec, le dernier bulletin scolaire est requis.
- Le Bureau de l'organisation scolaire procédera à la vérification de la documentation soumise par les parents et confirmera par lettre l'admission ou l'éventuelle admission d'un élève en provenance de l'étranger non résident du Québec. Des droits de scolarité sont perçus dans le cas où l'élève n'a pas droit à la gratuité des services éducatifs (selon le Règlement sur la définition de « résident du Québec »).
- Les citoyens canadiens non-francophones, les résidents permanents non-francophones et les personnes détentrices de statuts temporaires d'immigration doivent se présenter au centre administratif de la Commission pour y effectuer l'inscription de leurs enfants.

Où s'adresser ? Pour information et inscription

Centre administratif de la Commission scolaire de Montréal

Bureau de l'organisation scolaire
3737, rue Sherbrooke Est
Bureaux 39, 21 et 35 du rez-de-chaussée (EST)
Montréal (Québec) H1X 3B3

INFORMATION

Téléphone : 514 596-6084 • Télécopieur : 514 596-7035 • www.csdm.qc.ca